



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 49160

Texte de la question

M. Simon Renucci souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'égal accès à la connaissance pour tous. En effet, la réalité éducative favorise pour l'heure les élèves issus de familles averties, autrement dit celles qui sont capables de s'orienter parmi les différents parcours proposés. Les autres suivront un parcours convenu souvent en opposition avec les compétences et les savoirs de l'individu. Le système scolaire doit guider le jeune vers une voie appropriée, ce qui signifie la mise en oeuvre de pédagogies personnalisées et par voie de conséquence des moyens humains supplémentaires. L'école doit redevenir une priorité budgétaire de la nation. Il lui demande donc de préciser sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Dans le cadre d'une politique générale de maîtrise des dépenses de l'État, le projet de loi de finances pour 2005 a de nouveau confirmé la priorité donnée à l'éducation, la progression réelle du budget de l'enseignement scolaire s'élevant à + 2,55 % par rapport à 2004. Ce nouvel effort de la nation justifie une attention exigeante au bon emploi des fonds publics de même qu'une évaluation rigoureuse des résultats et performances de notre système éducatif. C'est dans cette perspective que le projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école, qui sera débattu au Parlement au début de l'année 2005, insiste sur la nécessité d'une pédagogie et d'un soutien réellement personnalisés pour assurer à tous les élèves la maîtrise du socle commun de connaissances et compétences indispensables à la fin de la scolarité obligatoire : ainsi la politique des cycles, créés par la loi d'orientation de 1989 et qui doivent donner du sens à la démarche pédagogique à l'école primaire et au collège, est confirmée ; à tout moment de la scolarité, il pourra être proposé un « contrat individuel de réussite éducative » aux élèves qui éprouvent des difficultés dans l'acquisition des connaissances indispensables ou à ceux qui manifestent des besoins éducatifs particuliers ; enfin, afin de promouvoir une véritable égalité des chances, un effort exceptionnel sera réalisé au profit des élèves boursiers qui manifestent par leur travail une volonté de progresser et de réussir : en plus de la bourse perçue sur critères sociaux, ces élèves recevront une bourse au mérite revalorisée afin de faciliter leur poursuite d'étude au lycée et au-delà. La nouvelle troisième et son option de découverte professionnelle offerte à tous les élèves favorisera une orientation plus positive et mieux maîtrisée.

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49160

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2004, page 8058

Réponse publiée le : 11 janvier 2005, page 341